



droit de succession-part de mon père

Par **polof59**, le **13/09/2020** à **09:57**

Bonjour,

Je suis fils unique, mon père est décédé il y a 5 ans

peu de temps après nous avons été avec ma mère signé des documents chez le notaire dont je n'ai pas tout compris

je sais que j'ai le droit à la part de mon père mais puis je la demander maintenant car depuis la situation a changé ma mère a un compagnon, j'ai l'impression qu'elle mène la belle vie et qu'elle nous nargue. Que puis je faire car l'argent c'est maintenant que j'en ai besoin car je ne m'en sort pas financièrement avec 700 euros de pret à rembourser (regroupement de crédits) et 2200 euros de revenus pour toute la famille, je n'ai aucune aide de la caf pour le logement

quels sont mes droits?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **13/09/2020** à **20:38**

Bsr@vous

Pouvez vous dire quelle a été l'issue de la succession de votre père ?

Êtes vous propriétaire d'une part, ou nu-propriétaire seulement ?

Vous trouverez cela dans l'acte de de succession .